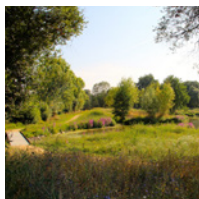




> 3
3 QUESTIONS À...
Alain Philip



> 4
CITÉ VERTE ET VOUS
Victoires du Paysage :
valorisez vos réalisations paysagères !

Dossier hors-série spécial
Commande publique
dans ce numéro

CitéVerte

Les professionnels
du Paysage et du végétal,
partenaires de vos territoires
novembre 2017 – #12



VAL'HOR, l'Interprofession du Paysage et du végétal,
partenaire du 100^e Congrès des maires et des présidents d'intercommunalité de France.

> ÉDITORIAL

Une ville verte, durable et plus agréable à vivre



Augmentation des températures, risques d'inondation, dégradation de la qualité de l'air : nos villes font face à des défis qui nécessitent que nous appréhendions les questions de nature et d'urbanisme dans une vision d'ensemble. Le respect d'un équilibre ville/nature est une attente forte des citoyens que notre filière doit répondre.

Maître d'œuvre des aménagements extérieurs, le paysagiste concepteur répond à ces enjeux grâce à une approche globale de la ville et à la prise en compte de son évolution sur le long terme. À l'échelle d'un espace vert ou d'un territoire, il permet d'organiser ou de garder une cohérence avec l'écosystème et d'améliorer le cadre de vie quotidien. Il agit pour cela avec les autres acteurs indispensables de la filière paysage que sont les pépiniéristes et les entrepreneurs du paysage.

Grâce à la reconnaissance de son métier au travers d'un titre, le paysagiste concepteur devient désormais un acteur clairement identifié par les donneurs d'ordres, aux côtés des autres concepteurs de la ville et des territoires (architectes, urbanistes, etc).

Cette reconnaissance est une avancée significative non seulement pour un métier mais pour toute une filière, au service des projets et des donneurs d'ordres, pour une ville verte, durable et plus agréable à vivre.

Michel Audouy
Président délégué de VAL'HOR



Toulouse – Quartier Andromède – Primé aux Victoires du Paysage 2012.

* DOSSIER

PAYSAGISTE CONCEPTEUR : UN TITRE ENFIN RECONNU

Avec la reconnaissance du métier de paysagiste concepteur, les donneurs d'ordres sont désormais assurés de pouvoir s'appuyer sur des compétences clairement définies pour leurs aménagements extérieurs. Une avancée décisive pour la qualité paysagère et la durabilité de nos villes.

C'est une étape cruciale qui a été franchie sur le chemin de la ville verte. Par le décret du 28 avril 2017, en application de la loi Biodiversité, le titre de paysagiste concepteur est officiellement reconnu. Il est ainsi réservé aux personnes ayant suivi « une formation spécifique de caractère culturel, scientifique et technique à la conception paysagère d'une durée minimale de cinq années », reconnue par un diplôme d'État depuis 2014. De leur côté, les professionnels n'ayant pas suivi cette formation devront recevoir l'autorisation d'une commission présidée par le ministre de la

Transition écologique et solidaire afin d'utiliser le titre de paysagiste concepteur.

Respecter les équilibres fondamentaux de la ville

Pour les donneurs d'ordres, cette reconnaissance permet d'identifier plus facilement ces professionnels indispensables à la conception de nos villes. Le paysagiste concepteur est en effet un créateur, comme l'architecte. Mais alors que ce dernier intervient sur les « pleins », comme les bâtiments, ●●●

> LE CHIFFRE

Plus de **8 Français sur 10** souhaitent vivre à côté d'un espace vert

Source : Enquête UNEP-IFOP 2016 / « Ville en vert, ville en vie : un nouveau modèle de société »



> EN BREF

[ENQUÊTE]

« Jardins et santé » : vers des villes plus saines ?



L'Union nationale des entreprises du paysage (UNEP) et Hortis, l'association des responsables d'espaces nature en ville, ont dévoilé le 28 septembre les résultats de la 5^e enquête « Jardins et santé » de l'Observatoire des villes vertes. Même si les collectivités innovent pour améliorer le bien-être des citoyens par le jardin, l'enquête souligne qu'elles ne prennent pas suffisamment en compte le critère de la santé dans leurs projets. Parmi les 25 communes interrogées, les villes de Paris, Lyon, Nantes, Caen et Metz se distinguent pour leurs innovations en la matière, telles que la création des jardins thérapeutiques ou le développement de parcours sportifs.

Consulter les résultats de l'enquête sur : www.observatoirevillesvertes.fr

[OUTIL]

Un guide pour mieux choisir ses gazons



Le Groupement national interprofessionnel des semences et plants (GNIS) a publié en septembre dernier « Le végétal dans la cité - Guide pratique du gazon urbain et de la gestion différenciée » à destination des élus, des services techniques et des professionnels du paysage. L'ouvrage accompagne ces acteurs dans le choix des gazons les plus appropriés en tenant compte de plusieurs aspects : localisation, usage, type d'espèce et de variété... Les acheteurs publics peuvent ainsi y découvrir les différents labels de qualité. Le gazon, en contribuant au verdissement des villes, permet également de lutter contre le bruit et la pollution, et d'améliorer la qualité de l'air en ville.

Consulter le guide sur : www.gnis.fr/uploads/Gnis_D1372_le_vegetal_dans_la_cite.pdf

* DOSSIER ●●●



Chantepie – Primée aux Victoires du Paysage 2012.

Le paysagiste concepteur intervient sur les « vides » : les infrastructures urbaines (routes, rues, tramway...), esplanades, lieux de passage et de connexion, réseaux d'irrigation, parcs... « Or, les vides sont les éléments les plus structurants d'une ville », indique Jean-Marc Bouillon, président de la Fédération Française du Paysage. « Si cette structure primaire de la ville est mal conçue, tout ce qui sera construit dessus ne pourra pas être durable. De nombreux dysfonctionnements apparaissent dans nos villes, dus au non-respect des fondamentaux de notre écosystème. Cela concerne par exemple la gestion de l'eau de pluie, de la chaleur, de la qualité de l'air : des domaines au cœur de l'expertise du paysagiste concepteur. Ce dernier n'est donc pas le complément mais le préalable aux projets urbains. » Le paysagiste concepteur est ainsi amené à conseiller les collectivités en amont dans la définition de leur stratégie territoriale et l'élaboration de leurs documents de planification : SCOT, PLU(i), ZAC, atlas, chartes et plans de paysage, protection et mise en valeur des espaces naturels, infrastructures, stratégies paysagères à l'échelle des territoires... Il intervient par ailleurs lors de la mise en œuvre des projets, de façon à les faire bénéficier des fonctions écosystémiques de la nature.

Le maître d'œuvre des aménagements extérieurs

À l'échelle d'une place ou d'un quartier, le paysagiste concepteur agit par ailleurs en véritable maître d'œuvre des aménagements extérieurs. Il transforme le programme du donneur d'ordres en une création répondant à des objectifs à la fois fonctionnels, sociaux, écologiques, esthétiques et culturels. L'histoire d'un lieu et l'usage des habitants sont au cœur de sa démarche. « Les paysagistes concepteurs partagent une approche à la fois globale et inscrite sur le long terme. Ils prennent en compte l'évolution du milieu naturel et prévoient des modes de fonctionnement et d'entretien simples et économes », explique Jean-Marc Bouillon. Pour cela, ils travaillent en étroite relation avec les producteurs de végétaux, pépiniéristes et horticulteurs, ainsi qu'avec les entreprises du paysage qui mettent en œuvre leur projet.

Par leur maîtrise conjugée des éléments de l'urbanisme et de la nature, les paysagistes concepteurs sont les garants de la réintroduction

de grands principes naturels dont les villes se sont trop souvent affranchies. Une négligence qu'elles paient cher, d'un point de vue environnemental comme financier. C'est le cas par exemple des systèmes d'assainissement des eaux de pluie. Ces derniers, considérés comme des infrastructures préalables de la ville, ont été conçus comme un réseau complexe de tuyaux pour la plupart enterrés en profondeur et convergeant vers des stations de traitement. Or, avec des systèmes urbains toujours plus denses conjugués à des pluies de plus en plus fortes, ces réseaux d'assainissement statique arrivent à saturation. La ville déborde, générant des désordres de plus en plus violents et des frais d'entretien très élevés pour les municipalités : renforcements, curage des canalisations, épuration des eaux... Face à cette situation, la solution est entre les mains du paysagiste concepteur : si l'on installe des voies d'eau en pente vers des espaces verts en creux et non en butte, l'eau de pluie est gérée beaucoup plus facilement. Et avec des frais d'entretien bien moindres.

Acteur de la transition écologique des villes

Par la conception d'espaces verts et l'intégration de végétation au sein des aménagements, le paysagiste concepteur joue par ailleurs un rôle de premier ordre dans la transition écologique des villes. 10 % de végétation supplémentaire en ville entraînerait ainsi une baisse des températures de 2°C. Les végétaux permettent également de stocker le CO₂ et de filtrer les polluants. Avec le paysagiste concepteur, ce sont des villes vertes qui se dessinent, en phase avec les attentes des citoyens. Plus de 8 Français sur 10 souhaitent ainsi vivre à côté d'un espace vert¹, et 60 % estiment que la création d'espaces verts devrait être la priorité numéro 1 de leur municipalité, avant même la création de crèches et d'équipements culturels¹. Les Français décrivent ainsi leur ville idéale comme « écologique » et « végétale »¹.

Des villes qui ne verront le jour que lorsque les donneurs d'ordres intégreront pleinement les paysagistes concepteurs au sein des projets d'aménagement. La reconnaissance de leur titre est l'occasion de sauter le pas. ■

1. Enquête UNEP-IFOP 2016 / « Ville en vert, ville en vie : un nouveau modèle de société ».

> LE POINT DE VUE DE...

Jean-Marc Bouillon, président de la Fédération Française du Paysage

« Donnons toute leur place aux paysagistes concepteurs »

« Avec la reconnaissance du titre de paysagiste concepteur, les donneurs d'ordres peuvent s'appuyer en toute confiance sur des professionnels spécialistes de l'aménagement des espaces extérieurs. Conception de quartiers, réalisation de zones périurbaines, élaboration des trames vertes et bleues... Ces types d'aménagement correspondent parfaitement à leur expertise. Il est donc temps d'ouvrir aux paysagistes concepteurs l'ensemble des appels d'offres relatifs à ces aménagements. Lorsque les projets sont particulièrement volumineux, la solution doit passer par l'allotissement de la demande. Aux côtés d'autres professionnels, les paysagistes concepteurs jouent en effet un rôle irremplaçable dans la prise en compte du milieu vivant.

Du point de vue législatif, plus rien ne s'oppose désormais à ce que la profession accède aux



mandats de maîtrise d'œuvre des lotissements, au même titre que les architectes. Cette mesure devra figurer au sein des prochaines lois d'urbanisme.

Mais pour que nos villes intègrent plus largement la vision de long terme des paysagistes concepteurs, leur présence au sein des organismes territoriaux doit être renforcée. Seuls 15% des postes qui leur sont réservés sont occupés par des paysagistes concepteurs de formation... Dans la même logique, il est temps qu'ils puissent accéder à des concours d'admission d'ingénieurs territoriaux, sans passer par l'autorisation d'une commission. Au vu de leur formation et de la reconnaissance de leur métier, il n'y a aucune raison qu'ils soient défavorisés vis-à-vis des autres professions admises. » ■

> EN BREF

[PROPOSITIONS]

L'Île-de-France va protéger et valoriser ses arbres remarquables

En mars dernier, l'Île-de-France a lancé son « Plan vert » pour végétaliser la région. Dans ce cadre, un rapport a été rendu le 19 septembre afin de mettre en valeur les arbres remarquables de la région. Articulé autour de 6 solutions, il propose des mesures pour mieux protéger les plus de 200 millions d'arbres de la région et pour en planter de nouveaux. Le plan propose aussi la création d'un guide destiné aux communes et aux aménageurs, qui prônera l'installation d'arbres le long des routes et rappellera leur rôle contre la canicule. Il préconise également la structuration d'une filière économique locale autour de l'arbre ainsi que le rapprochement des commanditaires avec les pépiniéristes pour adapter leurs demandes aux offres existantes. Des mesures qui permettront d'améliorer le cadre de vie des habitants tout en luttant contre le réchauffement climatique.

Consulter le rapport sur : <https://www.iledefrance.fr/region-va-protoger-valoriser-arbres-remarquables>

> 3 QUESTIONS À... Alain Philip,

directeur général des Services techniques de la Métropole Nice Côte d'Azur



Réalisée en 2013 par le paysagiste concepteur Michel Péna, la promenade du Paillon à Nice est devenue un nouveau point d'attraction de la ville, au même titre que la promenade des Anglais.

Quels sont les apports durables de la promenade du Paillon pour la ville de Nice ?

Cet aménagement contribue fortement à la qualité urbaine de la ville. Il offre un endroit d'exception au cœur de Nice en s'inscrivant dans une tradition historique de valorisation du végétal et des jardins sur la Côte d'Azur. La promenade du Paillon a permis d'améliorer le cadre de vie des habitants en transformant le visage des quartiers traversés. Par exemple, son arrivée a incité les propriétaires à rénover les façades de l'ensemble des immeubles, qui, pour un grand nombre, étaient jusque-là peu entretenus.

La promenade est devenue le théâtre de nombreux événements festifs, activités et animations. Elle est un nouveau lieu de destination pour les Niçois comme pour les visiteurs et contribue à l'image de marque de Nice. D'un point de vue environnemental, elle offre un nouveau poumon vert au cœur de la ville et s'inscrit dans un projet plus global de trame verte développée à l'échelle de la métropole.

En quoi l'intervention d'un paysagiste concepteur était-elle indispensable pour ce projet ?

Le maître d'œuvre, Michel Péna, a apporté sa vision de créateur au service du projet. Le paysagiste concepteur détient en effet la culture et les savoir-faire nécessaires pour concevoir des idées fortes au service de la ville et les mettre en œuvre. Il a parfaitement intégré les contraintes de la ville et du lieu et a su faire évoluer et nourrir son projet en cours de route.

Comment la reconnaissance du métier de paysagiste concepteur peut-elle faciliter les projets des collectivités territoriales et de leurs services techniques ?

Cette reconnaissance permet une identification claire des professionnels pour les collectivités. C'est une meilleure assurance de confier son projet au bon interlocuteur et de bénéficier d'une expertise et d'une méthodologie adaptées. Les connaissances du paysagiste concepteur apportent aussi une garantie dans les capacités de réalisation des projets et dans leur viabilité sur le long terme.



Nice – Promenade du Paillon – Primée aux Victoires du Paysage 2014.

> VU, LU, ENTENDU

Publication Plante & Cité
Juin 2017

Aménager et gérer avec frugalité : préserver les ressources en faisant mieux avec moins

Les contextes budgétaires contraints actuels entraînent bien souvent des situations complexes pour les professionnels de la nature en ville. Cet ouvrage montre comment transformer l'adversité en opportunité, en misant sur l'économie de la frugalité pour préserver les ressources naturelles. Et faire ainsi mieux avec moins. (66 pages)

Disponible sur : www.plante-et-cite.fr (25 € / 15 € pour les adhérents de Plante & Cité)



15.09.17

Des îlots de fraîcheur contre le réchauffement climatique à Rennes

La température moyenne a augmenté de 1° en dix ans à Rennes. Pour y faire face, la Ville mise sur la reconquête de l'eau et des espaces verts afin de réduire les îlots de chaleur.

Publication Astredhor-
France Agricole
Septembre 2017

Agriculteurs urbains

Ce guide explique comment, à partir d'initiatives individuelles de production agricole en ville, se développent de nouveaux métiers : les agriculteurs urbains. Destiné aux pratiquants ou à ceux qui veulent se lancer, il présente les 3 formes d'agriculture urbaines : amateur, collective ou professionnelle. (281 pages)

Disponible sur : www.editions-france-agricole.fr (29 €)

* CITÉ VERTE ET VOUS



[Victoires du Paysage]

Un concours pour valoriser les réalisations paysagères

Organisées par VAL'HOR, les Victoires du Paysage récompensent les collectivités, les entreprises et les particuliers pour leurs aménagements d'espaces extérieurs. Présentez votre candidature pour l'édition 2018 !

Depuis 2008, les Victoires du Paysage valorisent le travail conjoint des commanditaires et des professionnels en faveur d'une cité verte. Le concours met en lumière les réalisations des collectivités au service de leurs citoyens, quelles que soient la nature ou la taille de l'aménagement : de la cour d'immeuble au département. En 2016, 34 lauréats ont été récompensés parmi les 81 en lice.

Participer aux prochaines Victoires du Paysage

Collectivités, entreprises, promoteurs immobiliers, particuliers :

- vous avez fait appel aux professionnels du paysage : paysagistes concepteurs, entreprises du paysage, pépiniéristes, horticulteurs ;
- votre aménagement est terminé depuis moins de cinq ans...

N'hésitez pas, soyez candidat aux Victoires du Paysage 2018 !

Retrouvez très prochainement toutes les informations pour préparer votre candidature en ligne sur le site www.lesvictoiresdupaysage.com (inscription gratuite).



Les méandres de la Sazée, Aviré (49), 490 habitants

Victoire de bronze 2016 « Espace à dominante naturelle »

« Même dans de petites communes comme la nôtre, il faut oser ! Beaucoup de choses sont possibles, même avec de petits moyens. »

Marie-Agnès James, maire d'Aviré (lors de la remise des Victoires le 8 décembre 2016)



Écoquartier du Nouveau Mons, Mons-en-Baroeul (59), 21 231 habitants

Victoire d'argent 2016 « Aménagement de quartier »

« Il y a 10 ans, nous avons fait le choix de recourir à un paysagiste mandataire des équipes, pour concevoir le schéma de renouvellement urbain »

Rudy Elegeest, maire de Mons-en-Baroeul (lors de la remise des Victoires le 8 décembre 2016))

> AGENDA

> Du 27 au
29 novembre 2017

Le Grand Pari(s)
d'Alphand,
création et transmission
d'un paysage urbain –
Colloque
Hôtel de Ville, Paris (75)
www.f-f-p.org

> Du 30 novembre
au 1^{er} décembre 2017

15^e Assises
nationales des
« Villes et villages
fleuris »

La qualité de vie grâce
au végétal
Palais des Congrès, Troyes (10)
www.villes-et-villages-fleuris.com

> Du 5 au
7 décembre 2017

Paysalia, le salon
paysage, jardin
et sport

Paysalia
Le salon
Paysage Jardin & Sport

Les Journées ville verte,
dédiées aux gestionnaires
d'espaces verts et
responsables urbanisme et
cadre de vie, y auront lieu
les 6 et 7 décembre
Eurexpo, Lyon (69)
www.paysalia.com

> Du 12 au 17 mars 2018

Semaine du
jardinage pour
les écoles

« Apprendre en jardinant »
www.jardinons-alecole.org

> Du 31 mai
au 3 juin 2018

Jardins, jardin

Jardin des Tuileries,
Paris (75)
www.jardinsjardin.com

En France, la démarche Cité Verte est conduite par VAL'HOR, l'interprofession française de l'horticulture, de la fleuristerie et du paysage. Au sein de VAL'HOR, c'est la Commission des métiers du paysage (COMEP) qui étudie, propose et met en œuvre les orientations de l'interprofession pour la filière Paysage. Elle est composée des professions représentées par les fédérations membres que sont la Fédération Française du Paysage (FFP), la Fédération nationale des producteurs de l'horticulture et des pépinières (FNPHP), l'Union française des semenciers (UFS) et l'Union nationale des entreprises du paysage (UNEP).

Cité Verte, une publication de VAL'HOR ■ Directeur de la publication : Benoît Ganem ■ Rédacteur en chef : Michel Audouy ■ Rédaction de ce numéro : Emmanuelle Bougault, Jean-Marc Vasse, François-Xavier Vaslin, Valérie Béliard ■ Conception et réalisation : confluence - octobre 2017 ■ Impression : SharePrint ■ Ce document est édité sur un papier certifié FSC (gestion durable des forêts) et imprimé avec des encres végétales. ■ Crédits photo : © N. Rous, © Lefeuvre, © VAL'HOR, DR ■ Éditeur : VAL'HOR, 44, rue d'Alésia, 75682 Paris Cedex 14 ■ Tél. : 01 53 91 09 09 - Fax : 01 53 91 09 08 - valhor@valhor.fr ■ www.valhor.fr

Val'hor
Les professionnels du végétal